

Le vingt quatre septembre deux mil douze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

**Etaient présents :** Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Delattre, Hansart, Godart, Niot, Van Heeswyck, Chombart, Mme Hannecart, Mme Bednarski

**Etaient absents excusés :** Mr Meunier (pouvoir Mr AVY), Fontaine (pouvoir Mr Van Heeswyck), Urbaniak Michael (pouvoir Mr Urbaniak Michel), Voisin,

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** M. Van-Heeswyck J.L

14 Membres en exercice, 10 membres présents, et 3 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

1. approbation du compte rendu du 28-06-2012
2. Rapport du Maire
3. Dossier école maternelle
  - a. Modification Budgétaire
  - b. Emprunt
4. Fusion des syndicats d'eau d'Eppeville et Esmerly-Hallon
5. Mise en service du Columbarium
6. Travaux classe informatique
7. Prix des repas cantine
8. Exonération jeunes agriculteurs
9. Questions diverses

La séance débute à 20h15 suite à la visite, par les personnes présentes, de la nouvelle école maternelle

## **1. approbation du compte rendu du 28-06-2012**

*Aucunes remarques sur ce compte rendu*

*\* il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

## **2. Rapport du Maire**

### **➤ Dossier école maternelle**

- Ce dossier a été très mal organisé, des problèmes avec le maitre d'œuvre sur sa façon d'organiser le chantier m'a mis en rage. Pour ceux qui me connaissent, ce n'est pas courant que je m'emporte mais là le vase avait largement débordé. On savait que le planning était très serré, c'est pour cela que nous avons anticipé par le démontage, cela n'a pas suffit car nous avons été rattrapé par l'administratif non préparé: Architecte, permis, commission sécurité avant de démarrer. L'autre priorité a été la préparation des travaux d'été qui sont prévus dans les classes. Pour les prochaines années cela devrait être plus difficile car les modes de vacances doivent être modifiés. Attendons de voir avant ce qui va être fait.
- Je ne vais pas m'étaler sur les contraintes liées à l'autorisation de construire et au dossier de subvention, (gestion des eaux pluviales, habillage en clin pour l'intégration environnementale, mur coupe feu), s'est ajouté à cela la nouvelle norme RT 2012 survenue en juin. (double isolation, modification de l'éclairage)
- A deux jours de couler la dalle, il m'est demandé une étude de sol, c'était la goutte de trop, j'ai failli arrêter le projet, cela a fait remue-ménage. Après explication avec les directions des entreprises intervenantes, l'étude a été réalisée deux jours après...

### **➤ Budget Assainissement:**

- on avait prévu en recette de fonctionnement 80 000 €, on a touché **87 603.53 €**.

➤ **Dossier P.L.U:**

- Celui-ci suis son cours, plusieurs avis favorable sont revenus, nous sommes en cours de lancement de l'enquête publique.
- Le président du tribunal administratif a été saisi

➤ **Effectif scolaire**

- Effectif en maintien, N -5
- 18 inscriptions à la rentrée pour 23 départs

➤ **Travaux classe CM.**

- ✓ Comme chaque année une classe a été remise en état, cette année la classe C M avec la création d'une porte de secours.

➤ **Nouveau sous préfet:**

- ✓ Ces vacances on été marquée par le renouvellement de nos patrons,
- ✓ Le Préfet puis le sous préfet
- ✓ Rencontre avec le sous préfet, monsieur Dubreuil, lors d'une réunion de présentation dans le cadre de l'intercommunalité.

➤ **Nouveau percepteur**

- ✓ Monsieur ANNE à été remplacé temporairement par Madame Lieurré jusqu'au 31 aout
- ✓ Nomination de monsieur MATHIEU Stéphane, contact aisé, il prévoit d'être parmi nous assez longtemps,

✓ **Travaux d'été**

- ✓ Comme prévu la classe des C M a été complètement repeinte, les câbles qui avaient été mis en place le long du mur ont été passés en gouttière, La porte d'accès de secours du bureau a été mise en place
- ✓ Nous n'avons pas pu récupérer les colonnes informatiques que nous avons prévues, elles sont trop courtes. Vu avec la SPIE pour un agencement au sol prochainement
- ✓ Je transmets les remerciements de la directrice qui a fait remarquer à la réunion parent prof du 17, que ce conseil était toujours à leur écoute et savait répondre aux besoins de l'école.

➤ **Réponse N° 1**

- ✓ Lors du dernier conseil, une remarque à été faite sur l'intervention en pré-ouverture de séance de la société Ferti NRJ concernant une enquête publique lancée sur notre territoire, après renseignement cette société avait obligation d'en référer aux différents conseils Municipaux concernés, Hombleux en faisait partie. De plus je pense qu'il est de notre devoir d'être le plus possible au courant de ce qui peut se passer sur notre terroir, je n'ai donc pas été à l'encontre de la démocratie.
- ✓ Depuis, pour votre info, cette société a eu un avis favorable à son enquête publique.

➤ **Réponse N° 2**

- ✓ Il a été fait remarquer la gêne occasionnée par la mise en place de la cellule de traitement d' H2S au pont Bourlon (chemin Cordelle). Le 5 Juillet j'ai prévenu la société SAUR qui est en charge de ce dossier, qui va étudier le problème. J'ai porté réclamation auprès du SIVU d'assainissement de HAM en charge de l'étude et Je me suis rendu sur place, le 3 septembre avec le directeur, Monsieur CAPRON (remplace Mr Lorain).

- ✓ Il semble difficile de rattraper l'erreur, j'ai maintenu le fait qu'au premier, sinon, second passage d'engin agricole, l'ensemble va être détérioré, voire détruit.
- ✓ Il en réfère au président du SIVU à qui j'ai fait un courrier également. Voilà où on en est de ce dossier....

▪ **Les membres du conseil prennent note de ces éléments.**

➤ **Dossier Ecole maternelle**

▪ **Modification budgétaire**

- Monsieur le Maire expose au conseil que lors de l'établissement du budget, en Avril, nous avions prévue un montant de 191 741 d'aide sous forme de prêt, et que ce montant a été porté à 250 000 € à ma demande suite aux différentes modifications demandées lors de la construction de l'ensemble scolaire.
- Ce qui fait un plus 58 259 € que nous devons affecter au compte 168751 R.I et au compte 21312 D.I

**3. Les membres du conseil autorisent la modification budgétaire à l'unanimité.**

▪ **Emprunt de 75 000 €**

- ✓ Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le tableau des dépenses engendrées par la construction et précise que l'école est finie, enfin presque, il nous faut boucler le financement: J'avais espéré ne pas avoir recours à l'emprunt mais la situation fait que ce dernier est nécessaire pour finaliser le remboursement à la CCPN. C'est pour cela que j'avais demandé une avance plus importante pour ne pas nous mettre en difficulté de paiement. Il faut savoir que nous n'avons que trente jours pour payer une facture qui se présente au secrétariat.
- ✓ J'ai donc établi tous les frais occasionnés par cette construction, y compris les publications officielles et les travaux supplémentaires causés par la modification des normes. A ceux-ci se sont ajoutés les travaux collatéraux comme la démolition du garage et de l'auvent, la reprise de la toiture du préau et aussi le remplacement prévu du local du comité
- ✓ Au final la facture qui était prévue à 308 000 € s'élève maintenant à 383 175.81 €, ce qui fait que le compte n'est pas suffisamment approvisionné et je vous propose de le compléter par l'apport de 75 000 € par un emprunt
- ✓ Comme vous le savez, en ce moment il est très difficile d'en obtenir un, j'ai donc eu recours à Vincent Voisin pour avoir le meilleur prêt au meilleur taux, ce qu'il a trouvé auprès du Crédit Agricole.

**4. Emprunt à taux fixe sur 15 ans (durée maximale)**

- montant 75 000 €
- Taux : 4.42 %
- Trimestriel : 1 716.48 €
- Affectation: art 1641 R.I vers le 21312 D.I
- ✓ Monsieur Chombart demande quelle est la marche de manœuvre financière nous restant malgré cet emprunt ?
- ✓ Monsieur Niot demande s'il y a des emprunts qui se finissent à brève échéance :
- ✓ Monsieur le maire rappelle que le choix, en début de cette réalisation, a été de financer si possible sans emprunt car dans les deux prochaines années des travaux de voiries assez lourds seront à réaliser, qu'à cette échéance des deux ans nous aurions 4 emprunts qui se terminent, Etage COOP- Aide inondation-Pluvial Route d'Esmery et Escaliers de secours salle de repos, nous libérant 16 397.24 € d'annuité.
- ✓ Monsieur Chombart demande quel montant de trésorerie disposons-nous en ce moment.
- ✓ Monsieur le Maire confirme que nous sommes très justes et que nous jouons sur les délais de remboursement de l'aide de la CCPN pour ne pas avoir à emprunter de trop. Je rappelle que cette aide est à taux zéro car c'est dans le but de pouvoir augmenter la population par de nouvelles constructions. Cette ligne de trésorerie ouverte par la CCPN ne l'est que pour ces cas là, uniquement pour permettre de

nouvelles constructions dans le but d'augmenter l'habitat et éviter que nos communes rurales ne meurent par désertion de la population. Je signale qu'une somme de 60 000 € sera en reliquat dans les deux prochains budgets à combler entre le retour des subventions et le prêt de la CCPN

- ***Après débats les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole et à signer tous documents s'y afférents.***

- **Achat d'un Bungalow**

- ✓ La construction de l'école maternelle, suite à diverses modifications, à nécessité la démolition des bâtiments qui servaient de stockage au Comité des fêtes.  
Après discussions avec le président du comité, je vous propose l'achat d'un bungalow d'occasion en investissement au prix de : 2.200.00 € HT hors transport (évalué à 350 €) ( 9 m sur 3 m )  
Une place est réservée dans l'enceinte des ateliers municipaux, celle-ci a été préparée par les membres du comité et n'apportera aucune gêne pour notre utilisation des lieux
  - ✓ Monsieur Niot précise que ce local restera propriété de la commune, mis à la disposition du comité
  - ✓ Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation à la commune d'héberger ses comités.
- ***Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour cet achat qui sera passé en investissement en tant que bâtiment communal***

5. **Fusion des syndicats d'eau d'Eppeville et d'Esmery-Hallon**

- **Approbation du nouveau périmètre**

- ✓ Monsieur le Maire expose que depuis quelque temps on parle de fusion de com/com, de commune et de syndicat! ..... cela fait partie du projet Départemental. Nous avons déjà débattu sur ce projet le 27 Juin 2011 (Délibération N° 2011-06-33) et ce conseil avait émis un avis favorable sur ce projet.
  - ✓ La commune a transféré sa compétence Eau Potable au syndicat d'Esmery-Hallon, celui-ci fusionne au 1 er Janvier 2013 avec le Syndicat d'Eppeville. Il nous est demandé d'approuver le nouveau périmètre et les statuts du nouveau syndicat. Ces derniers sont présentés aux membres du conseil. Nous devons ensuite élire deux représentants titulaires et 1 suppléant au nouveau syndicat pour les deux prochaines années
  - ✓ Une présentation du futur syndicat est faite par Monsieur Urbaniak, président actuel du SIAEP d'Esmery dont dépend Hombleux. Il est expliqué le besoin de cette fusion et aussi les contraintes que cela entraîne, Coût de l'eau différent ainsi que des délégataires différent (SAUR pour Esmery et LYONNAISE pour Eppeville), les travaux en cours de chaque coté, principalement le nettoyage des réseaux chez nous suite aux nombreuses constatations d'eau rouillée.
  - ✓ Monsieur Chombart demande où est la nécessité d'en débattre puisque nous avons déjà donné un avis favorable sur ce sujet
  - ✓ Monsieur le Maire précise que ce n'est plus sur la fusion que nous débattons mais sur le nouveau périmètre qui, en plus de Hombleux-Esmery Hallon- Grécourt et Buverchy ont été rattachés Eppeville-Brouchy et Muille Villette
  - ✓ Monsieur Chombart confirme que nous sommes d'accord sur la fusion et qu'il n'est pas nécessaire d'en débattre plus
- ***Les membres du conseil, à l'unanimité moins 1 abstention (Mr Chombart), après avoir en avoir délibéré approuve le nouveau périmètre du syndicat d'eau d'Eppeville – Esmery hallon***

➤ **Approbation des statuts du SIAEP Eppeville/Esmery-Hallon**

- ✓ Intervention de Monsieur Urbaniak, 1<sup>er</sup> Adjoint et Président du SIAEP pour la présentation des nouveaux statuts, ainsi que du mode de fonctionnement du nouveaux syndicat.

▪ **Après les explications par le président Urbaniak et la projection des statuts, les membres du conseil à l'unanimité moins 1 abstention (Mr Chombart) approuvent les statuts du nouveau syndicat d'eau d'Eppeville-Esmery hallon.**

➤ **Election des représentants titulaires**

- **Sont candidats** : Monsieur Urbaniak Michel et AVY C
- **N'ayant pas d'autres candidats** : sont élus Messieurs Urbaniak Michel et Avy Christian

➤ **Election du représentant suppléant**

- **Est candidate** : Madame HANNECART Pascale
- **N'ayant pas d'autre candidat ; est élue madame Hannecart Pascale**

**6. Mise en service des Columbariums**

- ✓ Monsieur le Maire signale que les deux columbariums sont terminés, 1 sur Hombleux et 1 sur Canisy . Une demande pour une case à déjà été formulée, pour pouvoir répondre à cette demande il nous faut déterminer deux critères : le coût et la durée.
  - ✓ La logique veut que ce soit le coût total de l'ensemble, divisé par le nombre de cases, ce qui fait:
  - ✓ Cout total: 15 485 – 3097 (subvention)
  - ✓ Nbr de cases: 9+6= 15
  - ✓ Location d'une case: 825.86 €
  - ✓ La durée préconisée est de 30 et 50 ans, donc un cout proportionnel à la durée
  - ✓ Ceci n'est qu'une proposition ; le choix, c'est ce conseil qui décide. Je signale que dans le règlement du cimetière approuvé par ce conseil le 9 juin 2010, nous avons intégré l'espace cinéraire et qu'il suffit d'établir les coûts locatifs.
  - ✓ Monsieur Chombart demande comment fonctionne l'assurance en cas de dommage sur le columbarium.
  - ✓ Monsieur le Maire reconnaît n'avoir pas eu cette pensée mais précise que sur les autres types de concessions, en cas de sinistre il y a toujours un tiers coupable (vandalisme) ou alors tempête (catastrophe naturelle). Dans le cas d'un columbarium, le seul point fragile est la porte, ce qui est un moindre mal...
- **Les membres du conseil, décident à l'unanimité,**  
\* **de fixer la valeur locative par case suivant deux tarifs,**
- **800 € pour 30 années ;**
  - **1000 € pour cinquante années,**
  - **l'épandage des cendres au jardin du souvenir sera gratuit**
  - **de maintenir le règlement du cimetière tel qu'il a été approuvé en juin 2010.**

**7. Taxe d'ouverture et de fermeture**

**8. Taxe de séjour en caveau d'attente**

- ✓ Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que ces taxes existent et consiste à faire payer toute intervention sur une sépulture, qu'elle soit tombale, cavurne ou case, dès l'instant où cela demande l'intervention d'un vacataire communal. Cette situation est très rare, pour le séjour en caveau d'attente une seule fois, pour des levées de corps ou transfert de corps plusieurs fois, mais je signale que c'est moi personnellement qui intervient et comme je touche une indemnité il n'est pas nécessaire d'avoir recours à cette taxation. Le rôle de cette taxe est de compenser le cout financier qui serait subit par la collectivité s'il fallait payer un employé pour cela.

▪ **Après débat les membres du conseil ne souhaitent pas faire supporter plus de frais à des personnes déjà dans le malheur, et ne désire pas mettre en place ce système de taxe sur notre collectivité.**

### 9. Travaux pour la classe informatique

- ✓ Monsieur le Maire rappelle que la construction de la nouvelle maternelle a permis de libérer un espace pour que la classe 4, qui occupait le haut de la salle des sport, soit transférée au coté du groupe scolaire. Cet espace qui était à l'origine une salle sportive pour la musculation, et qui va le redevenir dès la fin des travaux, abritait également la classe informatique pour 23 élèves. Il est prévu de transférer cette classe informatique dans l'ancienne salle de repos, qui vient d'être libérée avec la nouvelle construction, à l'étage du groupe scolaire avec la bibliothèque scolaire.
- ✓ Cela demande quelques travaux de raccordement informatique et électrique, un devis a été demandé à notre électricien qui prendra aussi en charge le raccordement informatique des deux T.B.I ainsi que les postes de directrice et directeur adjoint qui seront tous sur une ligne internet dédiée exclusivement au scolaire.
- ✓ coût 2 140.00 € HT soit 2 559.44 TTC
- ✓ Je vous demande l'autorisation d'effectuer ces travaux d'aménagement en investissement scolaire

▪ ***Les membres du conseil, après débat, sont d'accord à l'unanimité.***

### 10. Repas cantine

- ✓ Après enquête sur le service, la qualité et la quantité des repas servis dans notre restauration scolaire par notre prestataire APETITO, nous avons gardé le même fournisseur, mais le prix des repas a été révisé à la hausse de 2.93 % par rapport à l'année dernière. Je précise que la collectivité prend en charge la moitié du cout de revient d'un repas qui s'élève à ~7.80 € avec les charges du service
- ✓ Je demande au conseil s'il faut répercuter la hausse de notre prestataire sur le prix de vente du billet, ce qui ferait :

$$* 3.60 \times 102.93\% = 3.70548 = \underline{\underline{3.71 \text{ € le ticket}}}$$

▪ ***Les membres du conseil, à l'unanimité, trouvent normal de suivre l'évolution du coût demandé par notre prestataire, décident donc de répercuter le taux de 2.93 % sur le prix du billet, demande que le nouveau tarif soit mis en place au 1 er Janvier 2013 et que cela soit précisé aux parents au début décembre. Pour faciliter la comptabilité le prix du billet à compter du 1 er Janvier 2013 sera de 3,70 € par repas***

### ➤ Exonération des jeunes agriculteurs débutants

- ✓ Il nous est possible de décider l'exonération de charges communales auprès des jeunes agriculteurs qui débutent, et ce pendant les cinq premières années, ce geste avait déjà été mis en place dans le mandat précédent. Je ne sais pas si certain jeunes agriculteurs souhaitent lancer leur exploitation à ce jour...

▪ ***Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette exonération de charges communales***

### ▪ Questions diverses

Monsieur le Maire expose quelques questions diverses qui lui ont été transmises avant la réunion ;

#### ✓ Remarque sur la protection incendie

Lors d'une réunion avec le syndicat d'eau il est ressorti qu'une partie de la collectivité n'était pas bien protégé. J'attire votre attention sur le fait que ceci est de la compétence de la commune et de la responsabilité du Maire. Je demande que soit fait l'étude de mise en place de deux poteaux incendie, 1 sur la RD930 au niveau

ancien atelier Patté (protection du garage et des habitations) et 1 rue des Osiers à proximité de la Planquette (protection de la chaufferie et des serres + la maison ex Lanvin)

- ✓ Intervention de monsieur Chombart (propriétaire des serres et de la chaufferie) qui signale avoir une rétention d'eau de pluies très importante qui suffirait en cas d'incendie.
- ✓ Réponse de monsieur le Maire, pour utiliser cette rétention, il est nécessaire d'établir une convention avec le propriétaire et aussi avec le service d'incendie qui doit pouvoir entrer librement sur la propriété. Cela peut être une des solutions qui sera étudiée, mais je me dois de protéger les administrés et me protéger pénalement également. Je vais donc confirmer à la SAUR, l'étude de faisabilité.
  
- ✓ Espace au coté de la maternelle  
Avant que ne s'ébruitent des on dit sur les projets au devant de la nouvelle maternelle, je tiens à signaler que je proposerai un abri pour les parents ainsi qu'un lieu d'affichage et en sous sol, un puits d'infiltration pour les eaux résiduelles débordantes de la fosse de récupération. En ce qui concerne des place de stationnement, elles ne sont pas bien indiquées à cet endroit, des places pour personnes à mobilité réduite sont déjà à disposition en face de la Maire. Le tout restant à chiffrer....
  
- ✓ Intervention du Député Stéphane Demilly  
Monsieur le Député m'a interpellé suite à un courrier de Monsieur LEPERRE rue Briam à Bacquencourt, se plaignant de la vitesse excessive des véhicules, et plus particulièrement les camions, dans cette rue. Monsieur Le Député nous demande de bien vouloir étudier cette question et d'envisager la pose de ralentisseur. Je signale qu'il y a plusieurs endroits de la commune où se pose ce souci. Il est dommage d'apprendre par le Député et non par l'intéressé, je rappelle toutefois que la rue n'est pas un espace de jeu pour les enfants et que les parents se doivent d'en apprendre l'utilisation à leurs enfants.

✓ Dossier Voirie ;

J'ai rencontré des problèmes sur la rue de Voyennes, vitesse excessive et casse de roue auxquelles je n'ai pas répondu favorablement, premièrement, car je considère que cette route est très étroite et que les conducteur doivent ajuster leur vitesse, considérant que les usagers ont la vue sur l'état de la chaussée, et deuxièmement parce si déviation il y avait suite aux travaux de la D 89 rue de Voyennes, cette déviation passait par le carrefour dit de Canisy et non par cette voyette. J'en ai profité pour relancer le dossier demandé à la Com de Com et savoir où en était le dossier voirie dans lequel cette rue figurait, l'appel d'offre a été lancé pour décider l'attribution des lots à l'entreprise retenue. Dans l'attente, les trous ont été rebouchés par notre employé.

➤ Questions rapportées par Monsieur Godart avant la réunion

- ✓ Monsieur Fagot , rue du Calvaire, demande de déplacer les bennes à verres qui sont sur la place près de son habitation, et Il attire notre attention sur la clôture de la place, il demande aussi que soit nettoyé le bout de l'impasse de la place
- ✓ Réponse : Nous allons nous rapprocher de la société qui enlève les verres pour trouver une place plus judicieuse, en ce qui concerne la clôture je vais réunir la commission et nous irons sur place pour voir comment résoudre cette situation. En ce qui concerne le nettoyage du mur au bout de l'impasse de la cité, un courrier va être adressé au propriétaire de ce mur
  
- ✓ Monsieur Delorme rue du Craon Signale la gêne occasionné par le nombre excessifs de pigeons dans son entourage, et aussi la vitesse excessif des véhicules rue du Craon  
Réponse : cette remarque concernant les pigeons est récurrente, je comprends les riverain et je suis impuissant devant ce fléau. J'ai pris contact avec notre avocat de Mairie Conseil qui me signale que cela relève du droit civil en tant que nuisance de voisinage. Il faut mettre en route une procédure par le dépôt d'une plainte à l'encontre du propriétaire des volatils.  
-Monsieur Godart préconise que soient réunis les propriétaires ainsi que les plaignants de façon à mettre en place un planning des envols de pigeons à des heures qui sont moins gênantes pour les riverains. Je précise être déjà intervenu auprès d'eux sans grand succès au vu du renouvellement des plaintes, mais que je vais renouveler mon intervention en suivant cette idées de réunion avant d'aller plus loin.

Pour la vitesse, cette remarque est identique à celle de la rue Briam, et il est difficile de mettre un gendarme à chaque coin de rue, quand au ralentisseur je signale que nous sommes sur une voie Départementale, je vais me renseigner auprès du conseil général.

- ✓ Demande de Mr FERU et Melle LEVEBVRE, qui par une lettre attire notre attention sur le terrain situé à l'arrière de la salle Brohon de Bacquencourt en tant que riverain. Ce terrain est, pour l'instant laissé en friche, il est la propriété de la commune et ils proposent de l'acheter.

Réponse : Je tiens à faire remarquer que ce terrain est maintenant assujéti d'une servitude par la présence d'un assainissement pluvial de la salle, que le logement attenant sera bientôt remis sur le marché locatif.

Il est vrai que nous sommes dans l'obligation d'entretenir cette parcelle en tant que propriétaire.

Le conseil ne souhaite pas vendre ce terrain qui pourra être mis à disposition du futur locataire, qui, s'il fait défaut, la commune entretiendra cette parcelle. Les arbres qui font peur vont être coupés et le sol sera nettoyé rapidement par notre employé.

➤ **Questions rapportées par Monsieur Niot pendant la réunion**

- ✓ Monsieur Niot attire l'attention sur la dangerosité occasionnée par la présence d'enfants sur la rue du Craon au niveau des nouvelles habitations, surtout depuis qu'il n'est plus permis au poids lourds d'emprunter la rue du stade.

Monsieur le Maire rappelle que les questions diverses doivent lui être soumises avant la réunion si on veut une réponse, à celle-ci on peut répondre que cette remarque a déjà été faite aux riverains que la rue n'était pas un espace jeu pour les enfants

Monsieur Niot : Oui mais le danger est là quand même.

Monsieur le Maire ; Il ne m'est pas possible de me substituer aux parents qui doivent apprendre à leurs enfants que la rue est dangereuse, ils ont chacun un espace enherbé pour jouer sur leur propriété.

Monsieur Urbaniak ; Il faudrait au moins faire un courrier à chacun

Monsieur le Maire ; D'accord pour le courrier mais j'ai du mal à croire que cela empêchera les enfants de continuer à jouer sur la route, et je souhaiterai que les chauffeurs fasse preuve de prudence.

Quand au fait que l'accès poids lourds a été restreint sur la rue du stade, c'est que cette voie est communale donc à la charge de la collectivité et qui plus est une déformation est survenue au milieu, à l'endroit du passage d'une canalisation de gaz. Je rappelle que cette voie était placée hors 3.T 5 avant, et suite à ma demande auprès du service voirie de la DTTM a été placée hors 7 T 5 depuis.

- ✓ Monsieur Niot attire aussi l'attention sur la dangerosité occasionné par la personne qui chemine le long de la RD 930 avec une poussette et son jeune enfant.

Monsieur le Maire est au courant de ce fait il rappelle toutefois que cette question a déjà été évoquée lors d'un précédent conseil et que la solution de faire un trottoir n'avait pas été retenue cout de 6000€ environ, je n'ai plus les chiffre exact en tête. Cette personne utilise, conformément au code de la route, un gilet ainsi que son jeune enfant, elle marche à gauche de la chaussée comme le prescrit le code, elle donc en règle. Le trottoir est enherbé et peut être utilisable à pied, difficile avec une poussette.

Monsieur Niot ; Peut être mais la circulation sur cette route est très important, et les camions sont nombreux ;

Monsieur le Maire ; Je rappelle que nous sommes en milieu urbain, que la vitesse est limité à 50 Km/h, que les utilisateurs de véhicule ont leur permis de conduire et doivent donc rester maitre de leur véhicule. Il est vrai que le déplacement d'air fait par un poids lourds est impressionnant.

Monsieur Chombart ; On est capable de réaliser une école maternelle à 387 000 € et pas de faire un accotement !..

Monsieur le Maire Je vais toutefois renouveler l'étude de ce tronçon de voirie, que, si vous vous en souvenez, j'avais prescrit toute la longueur reliant la rue de la Râperie à la rue du Craon de façon que ce soit utilisable par tous et non pour une seule personne.

Plus d'autres questions

**La séance est levée à 22 h 40**